



Une couverture optimale pour votre flotte de véhicules

Business Flotte

Plus la flotte de votre entreprise est individualisée, plus vos exigences en matière d'assurance sont spécifiques. Zurich Business Flotte couvre avec une seule police les risques de l'ensemble de votre parc de véhicules.

Assurance responsabilité civile

Assurance de protection du bonus

Primes fix

Cross Liability

Assurance casco

Casco partielle

Casco intégrale

Collision

Vol

Incendie

Forces de la nature

Bris de glaces

Animaux

Dommages causés par les fouines

Vandalisme

Bris de glaces PLUS

Dommages aux voitures parkées

Dommages aux voitures parkées PLUS

Effets de voyage

Assurance de protection du bonus

Primes fix

Assurance-accidents des occupants

Assurances complémentaires:

Assurance de protection du bonus, Bris de glaces PLUS, Dommages aux voitures parkées, Dommages aux voitures parkées PLUS, Effets de voyage, Casco courses de service

À qui profite Zurich Business Flotte?

Aux entreprises et aux particuliers qui possèdent au moins 10 plaques d'immatriculation

Informations détaillées

Sur nos routes, le trafic est souvent intense. Une collision est vite arrivée. Zurich Business Flotte est la solution d'assurance qui couvre tout votre parc de véhicules en une seule police, y compris vos élévateurs à fourche, grues de chargement, chasse-neige ou plates-formes élévatrices. En cas de problème, vous appelez simplement le numéro gratuit 0800 80 80 80 ou roulez jusqu'au Help Point le plus proche.

Assurance responsabilité civile (obligatoire)

L'assurance responsabilité civile offre aux personnes assurées une couverture de 100 millions de CHF au maximum pour les dégâts matériels et les lésions corporelles qu'elles pourraient causer à des tiers avec un véhicule assuré. L'assurance permet en outre de contester les prétentions injustifiées de tiers et d'indemniser les revendications légitimes (protection juridique passive).

Cross Liability

Sont assurées les prétentions en responsabilité civile réciproques des véhicules inclus dans la flotte de véhicules.

Assurance casco

Casco intégrale

La casco intégrale couvre les dommages assurés en casco partielle, ainsi que ceux causés au propre véhicule lors d'une collision.

Casco partielle

Avec la casco partielle, vous assurez vos véhicules contre les dommages par vol, incendie, forces de la nature (inondation, grêle, tempête, avalanche, chute de pierres, éboulement de rochers, glissement de terrain, chute d'amas de glace, pression de la neige, chute d'amas de neige, hautes eaux, chute d'aéronefs ou de parties qui s'en détachent), bris de glaces, dommages causés par les fouines, collision avec des animaux et vandalisme.

Assurance-accidents des occupants

Les occupants de vos véhicules sont ainsi couverts en cas d'accident, en complément

● ● Modules à choisir librement

Vos avantages en un coup d'œil

- **Un seul contrat pour toute votre flotte**
- **Économie de temps et d'argent grâce à des coûts administratifs réduits**
- **Vue d'ensemble actuelle sur tous les véhicules et leur couverture**
- **Services Risk Management: prévention des risques grâce à une analyse systématique des sinistres**
- **Choix du mode de paiement pour la prime provisoire: annuel, semestriel ou trimestriel**
- **Choix du mode de décompte pour les mutations de contrat: par exemple une facture par an ou une facture après chaque adaptation**
- **Répartition des primes, à votre demande, en fonction des centres de frais, des succursales, des catégories de véhicules, etc.**
- **Services Help Point compris**
- **Service des sinistres d'envergure internationale grâce aux succursales de Zurich**

Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller personnellement. Adressez-vous à l'agence Zurich la plus proche, appelez-nous gratuitement au 0800 80 80 80 ou prenez directement contact avec votre courtier/broker.
www.zurich.ch

des assurances obligatoires et surobligatoires. Zurich alloue des prestations en cas de décès, d'invalidité et d'incapacité de travail temporaire et verse une indemnité journalière d'hospitalisation pendant la durée de l'hospitalisation. Dans la mesure où aucune autre assurance n'octroie de prestations, Zurich prend en charge les frais de guérison pendant 5 ans à partir du jour de l'accident.

Assurances complémentaires

Protection du bonus

L'assurance de protection du bonus protège votre bonus acquis dans le cadre du système des degrés de prime. Vous pouvez ainsi éviter une augmentation de prime à la suite d'un sinistre. La protection du bonus peut être intégrée aussi bien dans l'assurance responsabilité civile que dans la casco intégrale.

Bris de glaces PLUS

En complément sont assurés les dommages dus au bris des parties du véhicule en verre ou en matières qui servent de substitut au verre. Sont également assurées les ampoules pour autant qu'elles soient endommagées à la suite d'un bris de glaces.

Dommmages aux voitures parkuées

L'assurance couvre les dommages causés aux véhicules parkués par des véhicules automobiles ou cycles inconnus. Les dommages occasionnés par des tiers inconnus sont inclus dans l'assurance jusqu'à concurrence d'un montant maximum.

Dommmages aux voitures parkuées PLUS

L'assurance couvre les dommages causés aux véhicules parkués par des véhicules automobiles ou cycles inconnus. Les dommages par plaisanterie ou malveillance de tiers (dommages par vandalisme) sont également assurés. Une franchise de CHF 300.– par sinistre est à votre charge. Ce genre de dommage n'entraîne pas de régression selon le système des degrés de prime.

Effets de voyage

L'assurance couvre la détérioration ou la destruction d'objets transportés au moyen du véhicule (effets de voyage), lorsqu'un dommage a été occasionné à celui-ci. Le vol de ces objets est également assuré, dans la mesure où ceux-ci se trouvaient dans le véhicule entièrement fermé à clé. (Les exclusions sont décrites dans les conditions générales d'assurance.)

Casco courses de service

Couverture casco intégrale pour le temps pendant lequel votre collaborateur effectue une course de service pour votre entreprise au moyen de son véhicule privé. Sur demande, vous pouvez également assurer la perte de bonus et la franchise de l'assurance responsabilité civile de la voiture de votre collaborateur.

Conditions

La prime est calculée selon différents facteurs de risque, tels que, par exemple, le type de véhicule ou le but d'utilisation.

La prime varie en fonction du système des degrés de prime. Si vous n'avez pas de sinistre, votre prime baisse. Lorsque des sinistres sont indemnisés, vous régressez dans l'échelle des bonus.

Des solutions spéciales existent pour l'industrie automobile, les administrations publiques et les entreprises de transport.

«Zurich» Compagnie d'Assurances
Thurgauerstrasse 80, 8050 Zurich
Téléphone 0800 80 80 80, www.zurich.ch

Si les informations contenues dans cette fiche d'information divergent des conditions générales d'assurance, ce sont ces dernières qui font foi.



Because change happenz®